

Compte rendu de la séance du 16 juin 2022

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER.

Absents : Sylvestre VINCENT

Absente excusée : Mélody QUET

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2022.

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte-rendu du bureau communautaire du 19 mai 2022.

3) Acceptation des dons et legs

Vu l'article L.2242-1 du CGCT relatif à l'acceptation des dons et legs à la commune et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire, la délégation suivante :

- d'accepter les dons et legs qui ne grèvent ni de condition, ni de charges.

Vote 9 voix POUR.

4) Précision concernant la délibération DE_022_2016

Le Maire rappelle à l'assemblée que le 05 juillet 2016, le Conseil municipal a pris une délibération - numérotée DE_022_2016 - portant la création d'un poste d'agent d'entretien (emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps non-complet (8h30 hebdomadaires) pour effectuer le ménage des bâtiments communaux.

La présente délibération vient préciser et compléter la délibération DE_022_2016. Elle permet également de réaliser une mise à jour des mentions au vu de l'entrée en vigueur du Code général de la fonction publique.

L'emploi permanent d'Adjoint technique (Catégorie C) créé par délibération n° DE_022_2016 est un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non-complet à raison de 8h30 hebdomadaires (8,50/35èmes) pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Un CDD de 2 ans sera donc proposé à M. ROUSSET Elian, travaillant actuellement sur cette mission.

Vote 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Elsy ROUSSET)

5) Contrats territoriaux 2022-2025

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à

des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50 000 €HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires. Les projets retenus sur ces financements-là sont le pont du Moulin d'Astier, les réseaux à Salgas. Les attributions pour la voirie (40% de subvention) et la rénovation de la mairie (subvention à 30%) sont déjà acté dans ce contrat territorial.

Il rappelle également que les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil. Elsy ROUSSET est nommée référente.

Ludovic INSALACO propose d'élaborer un guide destiné aux nouveaux arrivants. Ce guide sera travaillé en commission.

Vote 9 voix POUR

6) Décision modificative

Investissement : compte 21578 : +0.30 € / compte 28041412 : -0.30 €

Vote 9 voix POUR

7) Information sur le décret n°2021-1311 qui modifie les règles de publicité et de conservation des actes à compter du 1er juillet 2022.

Les comptes-rendus des séances du conseil municipal sont supprimés et remplacés par une liste des délibérations. Un procès-verbal sera affiché en mairie et mis sur le site internet de la mairie, après validation par le conseil municipal lors de la séance du conseil municipal suivante.

Les extraits des délibérations seront mis à disposition des administrés dans un classeur disponible en mairie.

Vote 9 voix POUR

8) Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion des adjoints de la mairie de Vébron du 16 juin 2022
- Cérémonie du 14 juillet à 10 heures
- Cimetière catholique : Demande d'une famille. Le conseil municipal propose à cette famille d'acheter une concession plus grande pour y réunir tous les membres de la famille.

Séance levée à 19h25

Vu le Maire